FICHE DE POSTE

POLE TERRITOIRES

AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE SAINT MALO

SERVICE VIE SOCIALE

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE SAINT MALO

Assistant de service social

Catégorie B – Filière sociale

Assistant socio-éducatif

Référence du poste : 5035

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

➢ PRESENTATION DU POLE

Les principales missions du Pôle Territoires au siège sont les suivantes :

- Le pilotage des 7 agences départementales :
  - Suivi de tableaux de bord à partir d'un système d'informations territorialisées
  - Suivi des coûts, des délais, des budgets déconcentrés

- L'animation et la coordination des 7 agences départementales :
  - Suivi du lien siège-agences
  - Suivi de la bonne marche des réseaux-métiers
  - Animation des dispositifs contrat de territoires
  - Coordination des actions transversales des agences départementales
  - Contribuer à l'adaptation des politiques (remontée d'information, besoins exprimés par les territoires…)

- La régulation des 7 agences départementales :
  - Jouer le rôle de facilitateur
  - Assurer l'arbitrage entre agences, entre les agences et le siège, entre les pôles métiers au sein du CODIR

Les différentes directions et services composant ce pôle.

Le Pôle Territoires est composé des sept agences départementales (Agences du Pays de Saint-Malo, du Pays de Fougères, du Pays de Vitré, du Pays des Vallons-de-Vilaine, du Pays de Redon, du Pays de Brocéliande, du Pays de Rennes) et du Service d'Animation et de coordination des territoires.

Chaque agence départementale comprend :
- Une direction
- 4 services : Développement local, Vie sociale, Construction, Ressources.

Le Service Vie sociale comprend comme principales thématiques d'intervention, l'aide et l'action sociale, l'éducation et les politiques en faveur de la jeunesse, les actions sportives et culturelles. Il doit en combinant tous les leviers de promotion et d'épanouissement de la vie de chacun des individus notamment les plus fragiles de la société, développer de nouvelles approches sociales plus à même de tendre vers l'égalité des chances et une insertion sociale complète et durable.

Le Centre Départemental d'Action sociale du Pays de Saint Malo est rattaché au Service Vie sociale de l'Agence du Pays de Saint Malo située à La Gouesnière.

➢ MISSIONS GENERIQUES

- Contribuer à accompagner les personnes en difficulté, afin qu'elles retrouvent ou développent leur autonomie.
- Favoriser l'accès aux droits de tous.
- Participer à l'insertion sociale des personnes.
- Assurer des mesures d'accompagnement social en recherchant l'adhésion des personnes.
- Assurer des missions de prévention et de protection de l'enfance.
- Contribuer à la protection des majeurs vulnérables.
- Accueillir des stagiaires assistants sociaux et exercer la fonction de formateur de terrain.

➢ MISSIONS SPECIFIQUES DU POSTE

L'assistant social a pour missions :

- Accueillir, écouter et orienter.
- Evaluer la demande.
- Développer des réponses aux personnes :
  - en assurant une écoute psycho sociale,
  - en mobilisant les dispositifs d'aide.
- Assurer des mesures d'accompagnement social en recherchant l'adhésion des personnes.
- Favorise l'accès des ménages aux dispositifs : RSA, logement, protection de l'enfance.
- Contribuer au recueil des données d'activité et à leur analyse.
- Contribuer à l'analyse des besoins du territoire :
  - participer à des réflexions avec les partenaires,
  - participer au développement d'actions collectives et au développement social local.
- Accueillir des stagiaires assistants sociaux et exercer la fonction de formateur de terrain.

➢ COMPTENCES REQUISES

- Connaissances et intérêts pour les politiques liées à l'action sociale,
- Maitrise de la conduite des entretiens individuels,
- Capacité d'organisation et de rigueur dans le suivi des procédures,
- Qualité rédactionnelle,
- Qualité relationnelle, d'écoute et d'analyse,
- Capacité d'adaptation,
- Capacité à travailler en équipe.

➢ RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

L'assistant de service social est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de circonscription.

Sur le plan fonctionnel, il établit des liaisons avec :

- les conseillers techniques,
- les autres travailleurs sociaux et médico-sociaux de son secteur,
- les chargés de mission départementaux,
- les partenaires associatifs et institutionnels qui concourent à l'action sociale sur son territoire.